

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-01

Séance extraordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoît FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h00, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 18h00.

Objet : Annulation des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2024

En raison d'erreurs d'émargement lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2024, les délibérations de ladite assemblée ont fait l'objet d'un recours gracieux en annulation formulé par Nicole CHAUDAN auprès du président de l'Association Foncière Pastorale. Les délibérations issues de cette assemblée paraissent en conséquence frappées de nullité.

Le président propose ainsi d'annuler les délibérations suivantes :

- Délibération n°2024-01 - Fixation du seuil de dépense de sollicitation de la commission travaux
- Délibération n°2024-02 - Modification du nombre de suppléants du conseil syndical
- Délibération n°2024-03 - Modification de la période d'organisation de l'AG

L'Assemblée générale décide :

- D'annuler les délibérations n°2024-01, n°2024-02 et n°2024-03 de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2024 ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

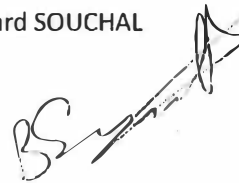
<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	72
<i>Suffrages exprimés</i>	74	<i>Contre l'adoption</i>	2
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-02

Séance extraordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoît FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h00, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 18h00.

Objet : Modification des statuts - Fixation du seuil de dépense de consultation de la commission « Travaux »

Afin de fluidifier l'action de l'AFP de La Gittaz et d'améliorer sa réactivité mais aussi de renforcer sa transparence, le conseil syndical souhaite, conformément aux statuts, établir un seuil de dépense au-delà duquel la commission « Travaux » doit être consultée.

Le président propose ainsi de fixer ce seuil à 2 000€.

L'assemblée générale décide :

- De fixer à 2 000€ le seuil de dépense au-delà duquel la commission « Travaux » doit être consultée ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	74	Pour l'adoption	40
Suffrages exprimés	71	Contre l'adoption	31
Abstentions ou refus de vote	3		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 02/07/2025
Et de la réception au contrôle de légalité le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-03

Séance extraordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoît FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h00, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 18h00.

Objet : Modification des statuts – Réduction du nombre de suppléants du conseil syndical

Face à l'absence de candidature et à la difficulté de réunir cinq suppléants dans le conseil syndical de l'AFP de La Gittaz, le président propose de réduire de cinq à trois le nombre de suppléants du conseil syndical, dans les statuts de l'association.

L'assemblée générale :

- Refuse de modifier les statuts de l'association de manière à de réduire de cinq à trois le nombre de suppléants du conseil syndical de l'AFP de La Gittaz ;
- Autorise M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

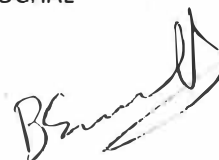
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	35
<i>Suffrages exprimés</i>	71	<i>Contre l'adoption</i>	36
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	3		

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le



Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-04

Séance extraordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la salle mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h00, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 18h00.

Objet : Modification des statuts - Modification de la période d'organisation de l'Assemblée générale

Afin de faciliter la réunion de l'Assemblée générale de l'AFP de La Gittaz, le président propose de modifier les statuts de manière à permettre l'organisation de cette assemblée à tout moment de l'année et au minimum une fois par an.

L'assemblée générale décide :

- De modifier les statuts de manière à permettre l'organisation de l'Assemblée générale de l'AFP de La Gittaz à tout moment de l'année et au minimum une fois par an ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	36
<i>Suffrages exprimés</i>	71	<i>Contre l'adoption</i>	35
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	3		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le

D.D.T. 73

23 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-05

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLIER, Raymond SOLIER, Yves SOLIER, Antonin SOLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Annulation des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2024

En raison d'erreurs d'émargement lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2024, les délibérations de ladite assemblée ont fait l'objet d'un recours gracieux en annulation formulé par Nicole CHAUDAN auprès du président de l'Association Foncière Pastorale. Les délibérations issues de cette assemblée paraissent en conséquence frappées de nullité.

Le président propose ainsi d'annuler les délibérations suivantes :

- Délibération n°2024-04 - Bilan d'activité 2024
- Délibération n°2024-05 - Election d'un titulaire du Conseil syndical de l'AFP
- Délibération n°2024-06 - Programme de travaux 2025
- Délibération n°2024-07 - Redistribution des loyers aux propriétaires

L'Assemblée générale décide :

- D'annuler les délibérations n°2024-04, n°2024-05, n°2024-06 et n°2024-07 de l'Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2024 ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	74	Pour l'adoption	59
Suffrages exprimés	74	Contre l'adoption	15
Abstentions ou refus de vote	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 02/07/2025
Et de la réception au contrôle de légalité le



Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-06

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoît FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Election d'un titulaire du Conseil syndical de l'AFP

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'AFP n°2024-05, portant élection de Sébastien JAY au poste de titulaire du conseil syndical ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'AFP n°2025-05, portant annulation de la délibération de l'Assemblée générale de l'AFP n°2024-05 ;

Sans candidat en dehors des suppléants, l'Assemblée générale est invitée à élire un nouveau titulaire parmi Pierre DUJEAN, Morgane MARTIN et Sébastien JAY.

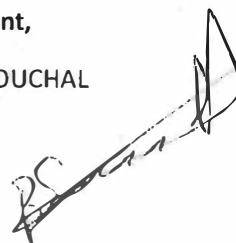
En l'absence de majorité absolue au premier tour et à la suite du retrait de la candidature de Morgane MARTIN à l'issue de ce premier tour, l'assemblée générale décide :

- D'élire au second tour et à la majorité relative, M. Sébastien JAY au poste de titulaire du Conseil syndical de l'AFP de La Gittaz ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	74	Pour l'adoption	39
Suffrages exprimés	66	Contre l'adoption	27
Abstentions ou refus de vote	8		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 02/07/2025
Et de la réception au contrôle de légalité le



D.D.T. 73
23 MAI 2025
COURRIER ARRIVÉ

Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-07 **Séance ordinaire du 15 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLIER, Raymond SOLIER, Yves SOLIER, Antonin SOLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Bilan d'activité 2024

Le président soumet le bilan d'activité de l'AFP de La Gittaz, annexé à la présente délibération, dont les principaux axes sont :

- L'évolution de la constitution du syndicat ;
- La création d'une adresse électronique unique pour contacter l'AFP et la mise en place d'une page dédiée à l'AFP sur le site internet de la commune des Belleville ;
- La présentation de la répartition des ilots parcellaires en 2024 ;

- Présentation de l'état des contractualisations en 2025 et des loyers associés ;
- La réalisation d'une plateforme pour l'exploitation de Mme HALTEL et le réaménagement de la plateforme historiquement utilisée par l'exploitation MARTIN ;
- La présentation des axes de travail en 2025, dont la signature des derniers contrats, la mise en œuvre du programme de travaux, l'amélioration de l'information aux usagers, la création d'un logo et l'adhésion à la fédération des AFP de Savoie.

L'assemblée générale décide :

- o De valider le bilan d'activité 2024 de l'AFP de La Gittaz ;
- o D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	36
<i>Suffrages exprimés</i>	66	<i>Contre l'adoption</i>	30
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	8		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-08

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Approbation du compte de gestion 2024

Le président présente pour approbation le compte de gestion du budget 2024 de l'AFP de la Gittaz, annexé à la présente délibération.

Il rappelle à cette occasion que le comptable public établit un compte de gestion pour chaque budget voté, qui retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles s'ajoutent les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Ce compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget ;
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'AFP.

Il comporte :

- Une balance générale ;
- Le bilan comptable de l'AFP qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend les résultats des exercices précédents et intègre tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. Il retrace enfin la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée générale qui constate la concordance du compte de gestion et du compte administratif et de leurs résultats respectifs pour le budget de l'AFP.

L'assemblée générale :

- o Refuse d'approuver le compte de gestion du budget 2024 de l'AFP de La Gittaz ;
- o Autorise M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	74	Pour l'adoption	36
Suffrages exprimés	74	Contre l'adoption	38
Abstentions ou refus de vote	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-09

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoît FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2024

Le président présente le compte administratif du budget 2024 de l'AFP de la Gittaz, annexé à la présente délibération.

Il rappelle à cette occasion que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet d'analyser l'exécution budgétaire conformément aux décisions prises au cours de l'année et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie de l'AFP. C'est un document de synthèse présenté à l'Assemblée générale et voté par celle-ci, après production par le comptable public du compte de gestion, avec lequel il doit être en parfaite concordance.

L'assemblée générale décide :

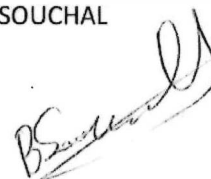
- o De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public ;
- o D'approuver le compte administratif du budget 2024 de l'AFP de La Gittaz ;
- o D'arrêter le résultat de fonctionnement 2024 à 5 000€ ;
- o D'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2024 en recette de fonctionnement, au chapitre 002
- o D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	74	Pour l'adoption	37
Suffrages exprimés	71	Contre l'adoption	34
Abstentions ou refus de vote	3		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 02/07/2025
Et de la réception au contrôle de légalité le



Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-10

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réuni à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 30 octobre 2024 à 19h15.

Objet : Programme de travaux 2025

Le président propose l'aménagement d'une plateforme d'environ 200m² au virage des Rochettes (parcelle 257 V 386) afin de permettre à Mme HALTEL de disposer d'un environnement plat pour installer ses équipements (logement et exploitation).

Ce programme de travaux est soumis à une validation de principe. Charge au président de le mettre en œuvre dans la limite du budget de l'AFP, qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

L'assemblée générale :

- o Refuse de valider le programme de travaux 2025 ;
- o Autorise M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

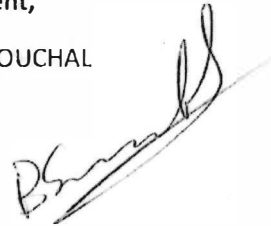
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	35
<i>Suffrages exprimés</i>	74	<i>Contre l'adoption</i>	39
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	0		

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le

D.D.T. 73

23 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-11

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLIER, Raymond SOLIER, Yves SOLIER, Antonin SOLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Prévision de travaux 2026

Selon ses statuts, l'AFP de La Gittaz a notamment pour objet d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole ainsi que les terrains boisés ou à boiser inclus dans son périmètre.

Par ailleurs, de nombreuses parcelles autrefois à vocation pastorale se sont embroussaillées voire boisées en raison de la déprise agricole. Le président propose ainsi de conduire une étude de reconquête pastorale en vue de réaliser en 2026 des travaux de débroussaillage. Des coupes d'arbres de gros diamètre pourront également être réalisées avec l'accord des propriétaires.

L'assemblée générale décide :

- o De donner son accord de principe pour l'étude d'un projet de reconquête pastorale ;
- o D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

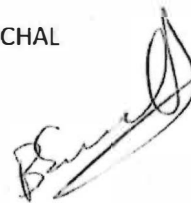
<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	41
<i>Suffrages exprimés</i>	74	<i>Contre l'adoption</i>	33
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 02/07/2025

Et de la réception au contrôle de légalité le

D.D.T. 73

23 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2025-12

Séance ordinaire du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents : André BORREL, Christian BORREL, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune de Les Belleville), Laurent DUNAND (représentant de la commune de Les Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Noella JAY, Claude JAY, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Bernard VIGUET-CARIN, Sébastien JAY, Claudine ABROND, Pascal CHAUDAN, Fernande AMBIEHL, Richard MARTIN et Josette SOUCAHL

Propriétaires représentés : Céline BIBOLLET, Manon BORNAND, Bruno BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Lucette BOUCHARD, Carole BROTON, Romuald CHATELET, Vivianne DUJEAN, Martine FAVRE, Roland FAVRE, Benoit FAVRE, Colette GUILLOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Emmanuel JAY, Nicole JAY, René JAY, Suzanne JAY, Marie-Danielle DURAND, Véronique JAY, Eric JAY, Remy MAINAZ, Gisèle PERRET, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLIER, Raymond SOLIER, Yves SOLIER, Antonin SOLIER, Marie-Christine VOJIK, Colette CHAPUIS, Emile CHAPUIS, Jean-Marie DEILLES, Alice JAY, Audrey BERGIN, Julien BARBIER, Patrick SOLIER, Céline PLAISANCE, Annie BORREL, Elodie JAY, Patrice BORREL, Florence KOBYLESKI, Bernard VINIT-DUNAND, Annie SOULIE et Philippe WOLFER

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombres voix présentes ou représentées</i>	<i>Quorum</i>
252	74	127

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 18h15, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 15 avril 2025 à 19h15.

Objet : Redistribution des loyers aux propriétaires

Le président rappelle :

- Qu'en dehors des éventuelles subventions les loyers sont l'unique revenu de l'AFP, dont elle peut prélever une part pour son fonctionnement ;
- Le montant des loyers à percevoir en 2025 est de moins de 6.50€ par hectare ;
- Plus de 75% des propriétaires possèdent moins de 5 000m² et seul 3% des propriétaires possèdent plus de 1ha.

Le président propose ainsi de redistribuer les loyers aux propriétaires qui en font la demande écrite, au prorata des surfaces possédées au sein de l'AFP, à partir de 2 000m².

L'assemblée générale :

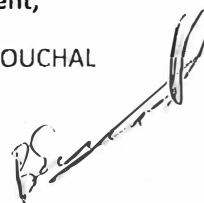
- Refuse de redistribuer les loyers aux propriétaires qui en font la demande ;
- Autorise M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Nombre de votants</i>	74	<i>Pour l'adoption</i>	28
<i>Suffrages exprimés</i>	73	<i>Contre l'adoption</i>	45
<i>Abstentions ou refus de vote</i>	1		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 02/07/2025
Et de la réception au contrôle de légalité le

